



P L U

PLAN LOCAL D'URBANISME

DEPARTEMENT DU TARN

LABASTIDE-ROUAIROUX

3 – PROJET D'AMENAGEMENT ET DE
DEVELOPPEMENT DURABLE

REVISION 1			
Arrêté	Enquête Publique		Approuvé
24 juillet 2006	8 janvier 2007	12 février 2007	

CONTENU ET PORTEE DU P.A.D.D.

La loi « **Solidarité et Renouvellement Urbains** » du 13 décembre 2000 modifiée par la loi « **Urbanisme et Habitat** » du 2 juillet 2003 prévoit l'établissement d'un « **Projet d'Aménagement et de Développement Durable** » (P.A.D.D.) dans le cadre de l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable définit **les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme** retenues par la commune dans le respect du principe de développement durable.

Ce principe vise à satisfaire les besoins de développement des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.

Pour ce faire il s'articule autour de trois principes fondamentaux :

- ***La protection de l'environnement et du cadre de vie ;***
- ***L'équité et la cohésion sociale ;***
- ***L'efficacité économique.***

Véritable expression du projet communal dans l'organisation de son territoire, le P.A.D.D. prend en considération de manière globale et coordonnée les données environnementales, sociales et économiques concernant la commune pour définir ses grandes orientations, notamment en matière d'habitat, d'activités économiques, de déplacements, de paysages et de patrimoine.

Les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable, définies à partir du diagnostic, sont une partie essentielle du Plan Local d'Urbanisme. Même si la loi « Urbanisme et Habitat » du 2 juillet 2003 a supprimé le caractère opposable du P.A.D.D., les principes et les orientations qu'il contient donnent à la commune un cadre de cohérence pour les différentes actions et opérations, publiques et privées, tout en garantissant la diversité des fonctions urbaines prévues par la loi.

Le P.A.D.D. doit être un document **simple, accessible à tous les citoyens** et doit permettre un débat clair en Conseil Municipal.

PREAMBULE

La Ville de Labastide-Rouairoux est située au Sud-est du département du Tarn sur un axe de circulation important (RD612) reliant les villes de Castres et Béziers. Elle possède l'originalité d'être localisée à la limite de deux départements (Tarn et Hérault) et de deux régions (Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon).

Labastide-Rouairoux apparaît comme **un ancien pôle industriel en pleine reconversion**. Elle bénéficie des bassins d'emplois de Castres et Mazamet dans le Tarn et de Saint-Pons dans l'Hérault. Elle reste attractive auprès des communes avoisinantes au niveau de l'emploi, des activités économiques, des équipements et des services mais connaît une situation démographique défavorable.

- Les évolutions démographiques témoignent d'une part, d'une perte d'attractivité résidentielle et, d'autre part d'un fort vieillissement de la population.
- Le parc de résidences principales de Labastide-Rouairoux présente toutes les caractéristiques d'une commune rurale : parc ancien avec une prépondérance de maisons individuelles et de propriétaires occupants. On constate une part importante de logements vacants et une faiblesse du parc locatif.
- La commune offre des emplois dans les secteurs prédominants de l'industrie, de l'éducation et de la santé. L'activité agricole est quasiment inexistante. La filière bois s'est fortement développée sur le territoire communal. Le tourisme vert est en plein essor.
- La desserte locale est essentiellement assurée par la RD612 qui est à la fois un « vecteur économique » mais aussi une source de nuisances et d'insécurité. La pollution, le bruit et le passage des poids lourds sont autant de facteurs qui génèrent un phénomène d'abandon de l'habitat à proximité de la RD612.
- La commune de Labastide-Rouairoux se situe dans la haute vallée du Thoré, au piedmont du versant Nord et de la Montagne Noire et au pied de la retombée Sud du plateau d'Anglès. Le réseau hydrographique est important et le climat frais et humide.

- Cette configuration géographique particulière et la présence de nombreuses infrastructures sur la commune, constituent **des contraintes fortes** vis-à-vis du développement urbain de Labastide-Rouairoux. Elle offre cependant un cadre paysager de qualité et des points de vue remarquables sur le bourg comme sur les vallées.
- La zone urbaine se concentre essentiellement dans l'étroite vallée du Thoré. Quelques hameaux sont isolés au Nord et au Sud du territoire communal.
- La forêt, avec 1 590 hectares, est omniprésente et représente 67.2 % de la superficie communale. Les plantations de résineux assurent l'essentiel du couvert végétal et créent à certains endroits un paysage monofonctionnel et peu attractif (fermeture, monotonie, absence de point de vue...).
- L'environnement est soumis à des risques naturels majeurs : zone inondable du Thoré et glissements de terrain.

LES ORIENTATIONS GENERALES D'AMENAGEMENT ET D'URBANISME

Répondant aux enjeux dégagés dans le diagnostic et dans l'état initial de l'environnement, s'appuyant sur les choix présentés et justifiés dans le rapport de présentation, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable est, dans le dossier de P.L.U., la traduction formelle, directe et synthétique, en matière d'aménagement et d'urbanisme, du projet de la commune de Labastide-Rouairoux.

Ces orientations prennent en compte le Plan de Prévention des Risques d'Inondation et sont compatibles avec la charte du Parc Naturel Régional du Haut Languedoc.

A la lumière des enjeux identifiés, les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable se déclinent selon cinq principes directeurs :

- ✔ **Assurer un développement démographique et favoriser l'implantation de nouvelles activités ;**

- ✔ **Maîtriser l'urbanisation et améliorer la qualité du cadre de vie ;**

- ✔ **Protéger l'environnement ;**

- ✔ **Améliorer et sécuriser les déplacements ;**

- ✔ **Maintenir et améliorer les équipements de la commune pour conforter son rôle de pôle de services.**

ORIENTATIONS GENERALES DU PADD

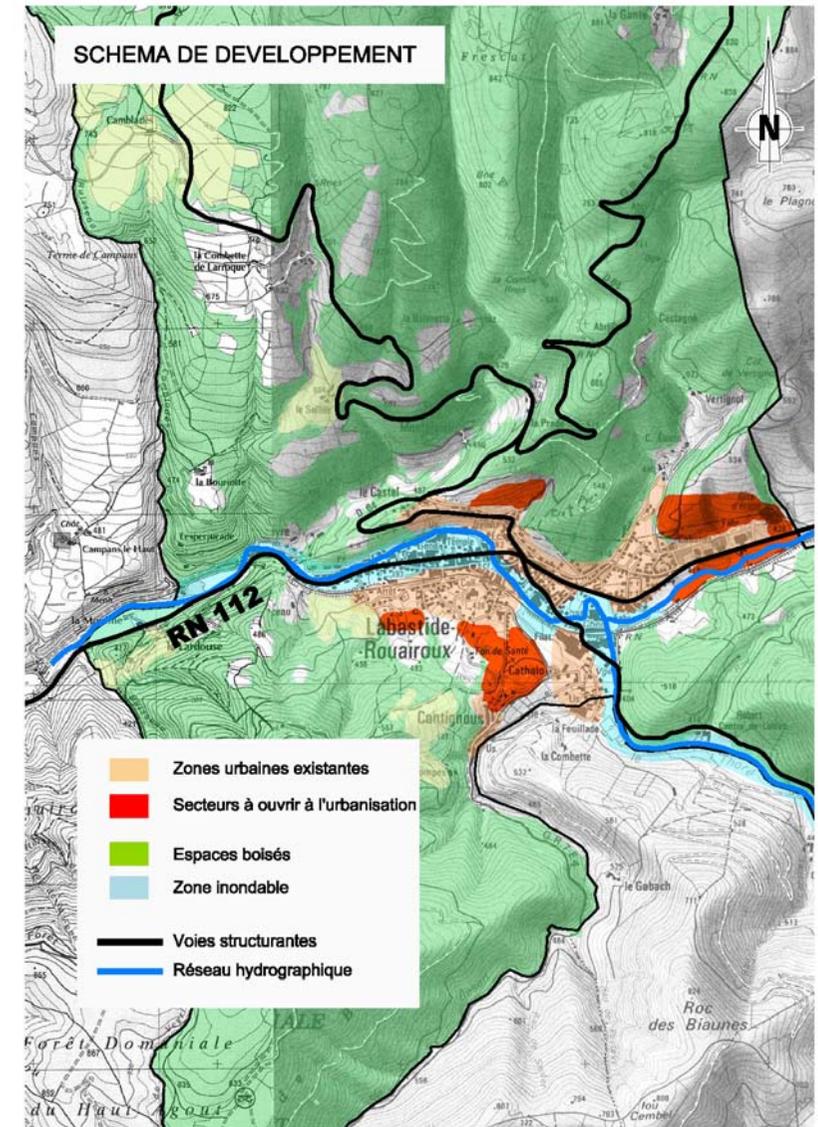
ACTIONS/RECOMMANDATIONS

SPATIALISATION/ILLUSTRATION

■ ASSURER UN DEVELOPPEMENT DEMOGRAPHIQUE ET FAVORISER L'IMPLANTATION DE NOUVELLES ACTIVITES

- Maintenir la population résidente et se donner les moyens d'accueillir de nouveaux habitants.
- Prévoir un rythme moyen annuel de 10 nouveaux logements (objectif : 2 100 habitants en 2015).
- Répondre aux besoins de la population en terme de logements :
 - Développer une politique de mixité sociale et de mixité de l'habitat. Afin de répondre au nouveaux besoins en terme de développement démographique et urbain et de permettre ainsi de rééquilibrer le profil démographique, il convient de faciliter l'accueil des jeunes ménages actifs et d'introduire au sein des futurs programmes une part de logements à vocation sociale et de logements en accession à la propriété.
 - Ouvrir de nouveaux espaces à l'urbanisation. Environ 25 hectares sont à rendre constructibles sur l'ensemble du territoire. Cette urbanisation nouvelle se concentre essentiellement en périphérie de la trame urbaine existante dans une logique de continuité urbaine. L'ouverture de ces terrains à l'urbanisation se fera de façon échelonnée pour réguler l'arrivée des nouveaux habitants et assurer une gestion équilibrée des équipements et services.

- Ouverture progressive à l'urbanisation après réalisation des différentes tranches d'assainissement collectif.



ORIENTATIONS GENERALES DU PADD	ACTIONS/RECOMMANDATIONS	SPATIALISATION/ILLUSTRATION
<ul style="list-style-type: none"> □ Conforter et diversifier le tissu économique. • Conforter le poids commercial du centre ville en facilitant l'accès, le stationnement et l'installation de nouveaux commerces. • Etendre la zone artisanale de Cabanès, à l'entrée Est de l'agglomération, pour offrir un effet de « vitrine ». • Créer un nouveau pôle de services au quartier de la Gare, à proximité du Service Départemental d'Incendie et de Secours, en relation avec la Piste Verte (services liés au tourisme et aux activités sportives). • Conforter Labastide-Rouairoux dans sa vocation touristique. <ul style="list-style-type: none"> – Faciliter l'accueil des touristes (hébergement, restauration, parc de loisirs). – Diversifier les activités touristiques : <ul style="list-style-type: none"> . Permettre l'implantation d'activités sportives, de loisirs de plein air et de découverte. . Conforter les chemins de randonnées et de découverte. . Conforter ou créer des pistes cyclables à partir de la Piste Verte. 	<ul style="list-style-type: none"> • Permettre aux activités tertiaires de s'implanter en zone d'habitat. Dans le centre bourg, les activités tertiaires sont souhaitables pour de nombreuses raisons : compatibilité avec l'habitat, mixité des fonctions, complémentarité des horaires. • En l'accompagnant de mesures d'intégration paysagère et architecturale. • Poursuivre la réflexion sur un éventuel projet (au hameau de « La Lauzade ») lié au tourisme vert (forêt, eau et petit patrimoine). • Renforcer l'attractivité du camping attractif : aire d'accueil pour camping-cars, signalisation... 	 <p data-bbox="1451 831 1968 858">Créer un pôle de services au quartier de la Gare</p>  <p data-bbox="1413 1372 2013 1399">Conforter la vocation touristique de Labastide-Rouairoux</p>

ORIENTATIONS GENERALES DU PADD	ACTIONS/RECOMMANDATIONS	SPATIALISATION/ILLUSTRATION
<p>■ MAITRISER L'URBANISATION ET AMELIORER LE CADRE DE VIE</p> <ul style="list-style-type: none"> □ Equilibre entre le développement urbain et les espaces naturels et agricoles : <ul style="list-style-type: none"> • Protéger les espaces naturels et agricoles en maîtrisant l'étalement urbain au moyen d'une planification fixant clairement et à long terme le devenir des espaces. • Favoriser l'extension urbaine en densifiant et en structurant les quartiers. □ Utilisation économe de l'espace : <ul style="list-style-type: none"> • Limiter l'extension urbaine aux zones situées à proximité des réseaux. • Mettre en oeuvre une politique de l'habitat dans les quartiers centraux (OPAH, PRI) pour réhabiliter les logements vacants et repeupler les quartiers désaffectés. • Mettre en œuvre une politique de renouvellement urbain (reconversion des friches industrielles et des immeubles menaçant ruines) afin de reconstruire la « ville sur la ville ». □ Diversification des fonctions urbaines : <ul style="list-style-type: none"> • A l'exception des sites nécessitant des spécialisations (industrie du textile), inciter à la mixité des usages dans la mesure de leur compatibilité. □ Reconquête des axes routiers et dynamisation du centre bourg : <ul style="list-style-type: none"> • Recalibrer les voiries en donnant la priorité aux modes doux (piétons, vélos...). • Aménager les entrées de ville. • Améliorer l'identification et l'accès aux équipements publics. • Accroître la politique de mise en valeur des façades. • Poursuivre le traitement des espaces publics. • Renforcer l'assistance architecturale et la sensibilisation au patrimoine. 	<ul style="list-style-type: none"> • Suppression, conformément à la loi SRU, des zones NB du POS. • Entrée Est : « porte du Tarn et de la région Midi-Pyrénées ». • Mettre en valeur les monuments qui ont un intérêt architectural. 	 <p style="text-align: center;">Densité et mixité urbaines</p>  <p style="text-align: center;">Mise en valeur du patrimoine architectural</p>

ORIENTATIONS GENERALES DU PADD	ACTIONS/RECOMMANDATIONS	SPATIALISATION/ILLUSTRATION
<p>■ AMELIORER ET SECURISER LES DEPLACEMENTS.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Proposer un schéma de déplacements cohérent par rapport à la structure urbaine existante et aux futures zones d'habitat. • Renforcer le maillage inter-quartier. • Sécuriser la traversée du centre-bourg. • Valoriser et sécuriser les entrées de ville. • Améliorer les signalisations piétonnes et cyclistes. • Promouvoir les modes de déplacements doux (vélos, piétons) de manière continue et cohérente : <ul style="list-style-type: none"> – Multiplier les liens piétonniers entre le centre-bourg, les équipements et les quartiers d'habitations. – Assurer des liaisons entre et au sein des différents quartiers existants et futurs. – Inciter au maillage avec la voie verte. – Poursuivre les liaisons avec les communes voisines. – Valoriser les chemins de randonnées. 	<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser des schémas d'aménagement pour les zones AU. • Maîtriser l'urbanisation le long de la RD612 afin de mieux gérer les accès directs à cet axe structurant. • Réaménager la RD612 afin d'inciter les automobilistes à réduire leur vitesse. 	 <p>Sécuriser la traversée du centre bourg</p>  <p>Valoriser et sécuriser les entrées de ville</p>

ORIENTATIONS GENERALES DU PADD	ACTIONS/RECOMMANDATIONS	SPATIALISATION/ILLUSTRATION
<p>■ MAINTENIR ET AMELIORER LES EQUIPEMENTS DE LA COMMUNE POUR CONFORTER SON ROLE DE POLE DE SERVICES.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Avoir une approche intercommunale pour la gestion et les besoins en équipement : <ul style="list-style-type: none"> – Création d'un pôle de santé : « maison de la santé » regroupant les services médicaux et paramédicaux (médecin généraliste, kinésithérapeute...), extension de la maison de retraite, SDIS... • Programmer des équipements structurants au quartier de la Gare. • Poursuivre le développement des infrastructures « culture / jeunesse » et des services de proximité pour répondre aux besoins des nouveaux arrivants (jeunes ménages..). • Accompagner la mise en place des nouvelles technologies 	<ul style="list-style-type: none"> • SDIS, équipements liés à la Voie Verte. • Exemple : lieux d'accueil pour les enfants... • Exemple : réalisation d'un règlement de voirie facilitant la mise en place de futurs réseaux (fibre optique, ADSL ...). 	 <p style="text-align: center;">La Mairie</p>  <p style="text-align: center;">Le gymnase</p>